



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Département de l'ESSONNE

23 juin 2020

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL Du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni extraordinairement dans la Salle Cardon afin de pouvoir garantir les distances de sécurité de chacun sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice.

Madame HEBERT Gwenaëlle est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Le précédent procès-verbal du 23 mai 2020, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire, donne lecture des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

1-2020	10/06/2020	DIA 04-2020	n° DIA	DIA 04-2020
			Objet	Vente CLEMENT/ GUILLARD
			Adresse	31bis Route Nationale

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Vote des indemnités des adjoints et du Maire

Compte tenu de l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'article L.5211-12 & 14 (du CGCT) et de la population de Vayres sur Essonne, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et fixer au maximum l'indemnité des Adjointes à compter du 24 mai 2020 :

- 10.7 % de l'indice brute 1027 pour les Adjointes (pour les communes de 500 à 999 habitants)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer l'indemnité maximum des adjoints à compter du 24 mai 2020 au taux de 10.7 % de l'indice brut 1027.

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique (sans délibération) d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :

De 500 à 999 habitants40,3%

Le Conseil Municipal prend acte que l'indemnité du maire sera au taux maximal de 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

II) Vote des taux des taxes locales

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir pour l'année 2020, les taux d'imposition « taxe foncière » et « taxe foncière non bâti » de 2019.

Contrairement aux années précédentes, le taux d'imposition de la taxe d'habitation n'est plus voté, le montant à recevoir par la commune est communiqué d'office en produit prévisionnel à recevoir.

Les taux proposés pour 2020 sont :

Taxe foncière « bâti »	12.17 %
Taxe foncière « non bâti »	50.30 %

Ce qui représente un produit attendu de 155 740 € (hors taxe d'habitation).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces taux pour 2020.

III) Approbation du budget primitif 2020

Madame le Maire présente chapitre par chapitre le budget primitif 2020 au Conseil Municipal et répond aux questions posées.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en section fonctionnement à 837 191.55 € et en section d'investissement à 492 044.14 €

TABLEAU RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

SECTION FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011	Charges à caractère général	212 286.87 €	
Chapitre 012	Charges de personnel	321 981.00 €	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	50 975.00 €	
Chapitre 66	Charges financières	7 700.00 €	
Chapitre 014	Atténuation de produits	14 128.00 €	
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	11 120.68 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	219 000.00 €	
Chapitre 70	Produits des services		35 216.38 €
Chapitre 73	Impôts et taxes		369 912.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations		71 932.03 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		10 390.84 €
Chapitre 013	Atténuation de charges		15 000.00 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		334 740.30 €
	TOTAUX	837 191.55 €	837 191.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	220 018.32 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	266 671.15 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours-constructions	5 200.00 €	
Chapitre 001	Solde d'exécution d'invest. reporté	154.67 €	
Chapitre 10	Dotations fonds divers réserves		125 000.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement		148 044.14 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement		219 000.00 €
TOTAUX		492 044.14 €	492 044.14 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget primitif 2020.

IV) Décision modificative n°1 sur Restes à réaliser 2019

Concernant les Restes à réaliser de 2019, les travaux de la RD 449 ont été imputés au mauvais chapitre. Après consultation auprès de la Trésorerie de la Ferté-Alais, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une modification budgétaire pour les articles suivants :

Section investissement

Recette d'Investissement :

Provenance :

Chp 21 Immobilisations corporelles - 75 000.00 €

Destination :

Chp 20 Immobilisations incorporelles + 75 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette modification budgétaire.

V) Proposition d'attribution d'une prime exceptionnelle liée au COVID-19

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 a été mis en place afin de pouvoir verser une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles et qui ont assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (déclaré du 24 mars au 10 juillet 2020) pour faire face à l'épidémie du COVID-19.

Pendant la période de confinement (du 18 mars au 11 mai 2020), certains des agents territoriaux municipaux ont assuré une continuité des services publics en présentiel et/ou à distance.

Madame le Maire rappelle le transfert de la ligne téléphonique de la mairie, l'instauration d'un numéro d'urgence, la mise en place d'un nouveau service « panneau pocket » et la mise à jour du site internet pour relayer un maximum d'informations aux habitants ;

Les rendez-vous urgents d'Etat-civil et urbanisme ont également été maintenus en présentiel à la demande, la facturation et les commandes (en particulier de matériel sanitaire pour lutter contre l'épidémie) ont fonctionné sans discontinuité ; enfin la collecte des poubelles publiques et déchets sauvages a été assurée ainsi que la livraison à domicile des sacs de déchets verts.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer cette prime exceptionnelle et de l'attribuer, en proportion de leur implication, aux agents s'étant rendus particulièrement disponibles durant le confinement.

L'article 7 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 prévoit 3 taux différents :

Taux n°1 : 330 Euros,
 Taux n°2 : 660 Euros,
 Taux n°3 : 1 000 Euros.

Au vu du travail fourni par les agents concernés, Madame le Maire propose les taux suivants selon les grades :

<u>Grade concerné</u>	<u>Montant maximum de la prime</u>	<u>Nombre de postes concernés</u>
Adjoint administratif territorial	1 000 €	1
Adjoint administratif territorial	330 €	1
Adjoint technique territorial	330 €	1

Cette prime sera versée sur le salaire d'août 2020 en 1 fois. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- ~ d'instaurer la prime exceptionnelle liée au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020,
- ~ d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans la limite des conditions citées ci-dessus,
- ~ de prévoir et d'inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

VI) Désignation des délégués aux différents syndicats

Elections des délégués aux différents syndicats :

SYNDICAT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIEGIF	Jocelyne BOITON Jean-Paul TERDIEU	Jacques BARBOT Philippe SIROT

SYNDICAT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIARCE (compétence eaux pluviales)	Jocelyne BOITON	Béatrice ARNOULT FRANKE Jean-Marc CHAILLOUX

SYNDICAT + COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SMAG DU PNR	Jocelyne BOITON Patrick MAILLARD	Jacques BARBOT Jean-Paul TERDIEU
Commission Environnement :	Jacques BARBOT Dominique TEYSSEYRE	
Commission Développement Local :	Stéphane DURAND Yoann HEYMANN	
Commission Agriculture et Sylviculture :	Jocelyne BOITON Jean-Marc CHAILLOUX	
Commission Patrimoine :	Béatrice ARNOULT FRANKE Christine SAROTTE	
Commission Energie :	Philippe SIROT Jean-Paul TERDIEU	
Commission Communication :	Yoann HEYMANN Laura SGUARIO	
Commission Education au Territoire :	Jocelyne BOITON Gwénaëlle HEBERT	
Commission Paysage – Territoire :	Patrick MAILLARD Jean-Paul TERDIEU	
Commission Tourisme :	Béatrice ARNOULT FRANKE Christine SAROTTE	
SPANC :	Jocelyne BOITON Patrick MAILLARD	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la liste des délégués constituée pour les différents syndicats SIEGIF, SIARCE (eaux pluviales) et P.N.R.G.F.

VII) Proposition de noms pour les commissaires CCID

Proposition de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 juillet.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 24 noms suivante :

	Civilité	NOM	Prénom
1	Madame	BARTHELET	Sylviane
2	Monsieur	CRINIS	Jean-Luc
3	Monsieur	LANDRAS	Pierre
4	Monsieur	PROUET	Gilles
5	Monsieur	AMBIAUD	Michel
6	Madame	BROGGIO	Isabelle
7	Monsieur	LANGUILLE	Yves
8	Monsieur	SAROTTE	Guy
9	Monsieur	JAVELLE	Gérard
10	Monsieur	NEVEUX	Jean-Claude
11	Madame	LE GUYADER	Chantal
12	Madame	PILLOY	Françoise
13	Monsieur	AMBIAUD	Philippe
14	Madame	DURANDY	Anne
15	Madame	MOIRE	Françoise
16	Monsieur	KENT	Ralph
17	Monsieur	BLIN	Xavier
18	Monsieur	ARNOULT	Guy
19	Monsieur	TUAL	Laurent
20	Madame	GRARD	Nadine
21	Monsieur	MILLORY	Jean-Luc
22	Madame	FONSA	Chantal
23	Monsieur	CERISIER	André
24	Madame	NEVEUX	Christine

VIII) Questions diverses

- Proposition de noms pour les commissions CCVE ou délégués CCVE dans les différents syndicats :

SYNDICAT/COMMISSION	TITULAIRE(S)	SUPPLEANTS
SIARCE (compétences assainissement, eau potable, GEMAPI)	Patrick MAILLARD	Jacques BARBOT Jean-Paul TERDIEU
SIREDOM	Jocelyne BOITON	Jean-Claude GRARD Philippe SIROT
TSE (Transport scolaire)	Jocelyne BOITON Jean-Marc CHAILLOUX	
TRAVAUX – VOIRIE – AMENAGEMENTS – GENS DU VOYAGE	Jean-Paul TERDIEU	Jocelyne BOITON Philippe SIROT
DEVELOPPEMENT DURABLE	Dominique TEYSSEYRE	Jacques BARBOT Jocelyne BOITON
FINANCES – CLECT	Dominique TEYSSEYRE	Béatrice ARNOULT-FRANKE Jocelyne BOITON
DECHETS MENAGERS	Yoann HEYMANN	Jocelyne BOITON Jean-Claude GRARD
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	Laura SGUARIO	Jocelyne BOITON Dominique TEYSSEYRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INSERTION DES COMMERCES	Christine SAROTTE	Jocelyne BOITON Yoann HEYMANN
TRANSPORT/MOBILITE	Jean-Claude GRARD	Jocelyne BOITON Patrick MAILLARD
TOURISME ET PATRIMOINE	Jean-Paul TERDIEU	Christine SAROTTE Philippe SIROT
CULTURE	Laura SGUARIO	Jocelyne BOITON Dominique TEYSSEYRE
ACCESSIBILITE	Jocelyne BOITON	Patrick MAILLARD Dominique TEYSSEYRE
SANITAIRE ET SOCIAL	Christine SAROTTE	Jocelyne BOITON Dominique TEYSSEYRE

Le Conseil Municipal prend acte.

- Communication des membres CCAS extérieurs :

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été décidé que le CCAS serait constitué de 6 membres du Conseil et 6 membres extérieurs en sus du Maire. Madame le Maire présente la liste des 6 personnes extérieures et rappelle le 6 membres du Conseil municipal :

Liste des 6 personnes extérieures :

- Claude LIMARE
- Sarah AMBIAUD
- Gilles MOIRE
- Christiane FAUCHER
- Patrick BLANLOEUIL
- Gérard JAVELLE

liste des 6 conseillers municipaux :

- Dominique TEYSSEYRE
- Jean-Claude GRARD
- Liliane SERRANO
- Béatrice ARNOULT-FRANKE
- Laura SGUARIO
- Christine SAROTTE

Le Conseil Municipal prend acte.

- Les membres de la commission loisirs sont toujours à la recherche de nouveaux producteurs locaux pour étoffer le marché du terroir prévu lors de la fête de la Pomme. Ne pas hésiter à proposer des adresses.
- Salle CARDON : les locations vont en reprendre en septembre, les personnes qui font la remise des clés et les états des lieux vont refaire un point ensemble.
- Cour de l'école élémentaire :
Madame HEBERT explique le projet de dessiner un parcours à la craie pour les enfants dans la cour de l'école tout en respectant les distances préconisées suite à l'état d'urgence sanitaire que nous avons connu.
Si ce projet connaît du succès, il est envisagé de pouvoir reproduire le parcours à la peinture pour une tenue de plus longue durée.
- Point travaux :
cour de l'école élémentaire : il est prévu de refaire une petite partie de la cour de l'école élémentaire avec de l'enrobé. Lors d'une prochaine réunion, la couleur et la texture de l'enrobé pourront être revues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 23 minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.

